

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les cours de thaï à l'Association Culturelle Franco-Thaï sont semi-extensifs en raison de 2h/séance – 30 séances/année scolaire (de mi-septembre 2023 à fin juin 2024). Le programme de chaque cours est conçu pour une année entière.

ATTENTION ! – Cours en modalité mixte

- Nous ne proposons plus de cours 100% sur place ni 100% en ligne.
- Pour chaque classe, il y a *15 séances en ligne via Zoom* (avec les profs intervenant directement de la Thaïlande) et *15 séances en présentiel* (avec les profs sur Paris). Il y a une alternance entre les deux modalités d'une séance à l'autre.
- En cas de changement de rythme d'alternance entre les deux modalités, vous serez prévenu à l'avance.
- Vous n'avez pas le choix de suivre les cours uniquement en ligne ou uniquement en présentiel.
- Votre présence est obligatoire dans les deux modalités en alternance pour suivre toutes les 30 séances de cours.
- Les séances en ligne ne sont pas enregistrées.
- Pas de retransmission ni d'enregistrement pour les cours en présentiel.
- Sans l'accès à Zoom et les matériels informatiques nécessaires (ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone), nous vous conseillons de ne pas vous inscrire à nos cours.

Les niveaux et les horaires proposés

1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
samedi 16h00	samedi 16h00	samedi 13h30	samedi 13h30
Vous ne parlez pas du tout ou un petit peu thaï et vous souhaitez apprendre la base grammaticale et lexicale pour la communication courante. Le cours est dispensé en la transcription phonétique	Vous pouvez déjà faire et comprendre des phrases de la vie de tous les jours et vous voulez apprendre à lire et à écrire. C'est l'année de passage à l'écriture thaïe	Vous avez déjà appris l'orthographe régulier de l'écriture thaïe et vous parlez déjà mais il vous manque de l'automatisme.	La suite de 3 ^e année (niveau à voir en fonction des élèves) Entretien préalable avec les professeurs le jour de la réunion d'information.
places disponibles : 12	Condition : entretien à passer avant inscription définitive	Condition : entretien à passer avant inscription définitive	Condition : entretien à passer avant inscription définitive

* Les chiffres dans ce tableau représentent les nombres des places disponibles à l'ouverture du formulaire au 16 août 2023

** Pour vous inscrire dans les classes autres que 1^e année, après avoir renseigné le formulaire, vous serez contacté pour un entretien téléphonique préalable à l'inscription définitive (qui aura lieu samedi ou dimanche qui suit le remplissage du formulaire). Pensez à bien laisser votre numéro de téléphone et à rappeler rapidement quand un message vocal vous est laissé. Les personnes non joignables se verront leur pré-inscription annulée d'office.

*** Pour les séances en ligne pendant l'heure d'hiver (oct-mar), leurs horaires peuvent être avancé d'une demi-heure pour ne pas pénaliser notre intervenant qui intervient directement de Thaïlande avec 6h de décalage horaire en avance.

Le lieu de cours en présentiel

La Maison Paroissiale de l'Église Saint Jean-Baptiste de Grenelle

13 place Étienne Pernet 75015 Paris

Accès : Métro ligne 8 (Félix Faure)

Bus 70 & 88 (arrêt Félix Faure)

Matériel requis pour le cours en ligne

- Ordinateur équipé d'une caméra (allumage obligatoire) et d'une micro.
- Bonne connexion internet
- Client Zoom à télécharger

Les tarifs et le frais d'adhésion

L'engagement est **ANNUEL**. Il existe deux tarifs (échelonnement possible uniquement en chèque) :

- tarif normal : 475 € par an
- tarif étudiant : 237,5 € par an

Vous devez également **adhérer à l'ACFT** en tant que membre pour profiter des cours et de ses activités. Il existe 3 tarifs valables pour l'année scolaire entière (règlement directe à l'inscription).

- tarif individuel : 17 €
- tarif famille (ou couple) : 30 €
- tarif étudiant : 8,50 €

Pour la 1^e et la 2^e année, il faut également prévoir le prix de manuel d'autour de 20€ (si inscrit directement en 2^e année, prévoir 40 €)

Le planning des cours

Tous les détails sur le planning se trouvent sur le site d l'ACFT

Les cours sont assurés à partir du 23 septembre 2023.

Le planning est arrêté pour l'année scolaire 2023-2024 à vous de prévoir vos absences et vacances pendant l'année scolaire. Le rattrapage est assuré uniquement en cas d'annulation des cours par l'ACFT.

LA PROCÉDURE ET LES CONDITIONS DE L'INSCRIPTION

1. Pré-inscrivez-vous en ligne

Utilisez le formulaire en ligne (**accessible du 16 août 2023 à 9h au 8 septembre 2023 à 22h**)

- Vous pouvez vous pré-inscrire seulement à une des classes proposées.
- **En cas de pré-inscriptions multiples, toutes vos inscriptions seront annulées.**

2. Envoyez un chèque pour valider votre pré-inscription

Envoyez un **chèque de 40€ à l'ordre de l'ACFT** pour confirmer votre pré-inscription par courrier à l'adresse suivante.

M. Supawat CHOMCHAN
10 rue du Général Exelmans
78140 Vélizy-Villacoublay

L'adresse est uniquement destinée à l'envoi et le dépôt des courriers dans la boîte aux lettres. Vous ne serez pas accueilli si vous vous présentez à l'adresse. Toute demande d'information se fait par mail ou par téléphone.

- ***La date limite d'envoi des chèques de confirmation : le samedi 9 septembre 2023***
(la date du cachet de la poste faisant foi)
- Si votre nom-prénom figuré sur le chèque ne correspond pas à celui utilisé pour la préinscription en ligne, veuillez joindre un papier pour indiquer votre nom – prénom.
- ***La pré-inscription ne sera pas prise en compte à défaut de***
 - ***chèque de 40€***
 - ***un entretien préalable pour ceux souhaitant s'inscrire dans les classes à partir de 2^e année***
- ***Le chèque ne sera pas encaissé avant l'inscription définitive le 16 septembre 2023***
- ***Le montant du chèque sera déduit du tarif des cours lors de l'inscription définitive.***
- ***En cas d'impossibilité d'inscription, votre chèque vous sera renvoyé par la poste à l'adresse fournie dans le formulaire.***

3. Consultez la liste des préinscrits

- La liste des pré-inscrits sera communiqué le jeudi 14 septembre avec l'envoi d'un mail de rappel.
- Les ***pré-inscrits seront classés dans l'ordre de priorité*** (premier inscrit, premier placé, la date et l'heure d'inscription sont enregistrés avec le formulaire sur le serveur)
- ***En cas de dépassement de nombre de places disponibles, il y aura la liste d'attente*** (également classés dans l'ordre de priorité).

4. Participez au jour de la réunion d'information et de l'inscription définitive

- La réunion d'information et l'inscription auront lieu le 16 septembre 2023 à 14h30.
- ***Votre présence est obligatoire*** pour vous inscrire et soyez à l'heure pour la réunion.
- ***Votre absence entraîne un déclassement en priorité vers la fin de la liste d'attente***, ce qui permet aux personnes sur la liste d'attente, présentes le jour même, de s'inscrire.
- ***Même si vous êtes sur la liste d'attente ou que vous ne vous êtes même pas pré-inscrit, venez quand même à la réunion d'information***, on ne sait jamais ce qui va se passer, les places peuvent se libérer !
- ***La priorité de l'inscription est accordée à ceux qui s'engagent à l'année le jour d'inscription.***
- Munissez-vous de votre chéquier ou l'espèce (en enveloppe et nous vous prions de faire l'appoint) pour effectuer le paiement pour l'inscription et l'adhésion.
 - Pas de virement bancaire / Pas de règlement en CB

LES DATES IMPORTANTES À RETENIR :

pré-inscription en ligne	du mercredi 16 août au vendredi 8 septembre
envoi des chèques (date limite)	le samedi 9 septembre (la date du cachet faisant foi)
publication des listes des préinscrits	le jeudi 14 septembre
réunion & inscription définitive	le samedi 16 septembre à 14h30
début de cours	le samedi 23 septembre (l'heure en fonction des classes)